

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

(Au 1<sup>er</sup> avril 2019)

Sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

## Gratuité d'accès au musée :

- Les moins de 18 ans
- Les 18-25 ans ressortissants de l'Union Européenne
- Les détenteurs du Pass Education (enseignants et personnel de l'Education Nationale)
- Les élèves de l'Ecole du Louvre
- Les détenteurs du Paris Museum Pass
- Les militaires de l'opération Sentinelle
- Les 1<sup>ers</sup> dimanches du mois

## Gratuité totale d'accès au musée et aux expositions temporaires payantes :

- Moins de 12 ans
- Personnes en situation de handicap et un accompagnateur
- Champ social, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois) (*Demandeurs d'emploi, justificatif de l'inscription à Pôle emploi – ASSEDIC / Attestation de CMU ou CMU complémentaire (Couverture Maladie Universelle / Attestation de paiement du RSA (Revenu de Solidarité Active – anciennement RMI) / ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) / ATA (Allocation Temporaire d'Attente - pour détenus libérés et demandeurs d'asile) / AER (Allocation Equivalent Retraite) / ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse) / ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées) / APS (Attestation Provisoire de Séjour) / récépissé constatant du dépôt de demande de statut de réfugié / carte de séjour temporaire (validité de un an sans travail possible) / carte solidarité transport*)
- Détenteurs du Pass de la Cité (+ 1 accompagnant pour les titulaires d'un Pass Duo)
- Étudiants de l'École de Chaillot
- 1<sup>ère</sup> année de licence des ENSA
- Accompagnateurs de groupes scolaires (un adulte pour 10 élèves au maximum / pour 6 élèves jusqu'au CP)
- Conférenciers relevant des ministères français de la Culture et du Tourisme ou de la Réunion des Musées Nationaux
- Guides-interprètes
- Journalistes sur présentation d'une carte de presse
- Membres ICOM, ICOMOS
- Personnel scientifique des musées
- Détenteurs de la carte Culture et un accompagnateur
- Les artistes professionnels des arts graphiques sur présentation de l'attestation annuelle

## Tarif réduit aux expositions temporaires payantes :

- 12-25 ans

## Tarif réduit au musée et aux expositions temporaires payantes :

- 18-25 ans non ressortissants de l'Union Européenne
- Groupes (à partir de 10 personnes payantes)
- Détenteurs de la Carte Cezam

## Tarif réduit à l'auditorium (cours publics) :

- Étudiants
- Architectes du patrimoine
- Détenteurs de la carte Culture
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Personnes en situation de handicap
- Groupes (à partir de 10 personnes payantes)